

Il a pour mission d'assurer la valorisation et la mutualisation des bonnes pratiques au sein de l'équipe enseignante en matière d'expérimentation et d'innovation pédagogique. Il contribue également à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux enseignants.

Il favorise au sein de l'établissement le déploiement et le développement des technologies de l'information et de la communication et des outils correspondants.

4/ Relations avec les partenaires extérieurs

Il joue un rôle majeur dans le développement des relations avec les milieux professionnels dont il est l'un des interlocuteurs privilégiés. Son action dans ce domaine doit contribuer au développement des partenariats, à l'insertion professionnelle des élèves. Sous la responsabilité du chef d'établissement, il peut réaliser les actions suivantes :

- Pilotage de l'organisation des stages et périodes de formation en milieu professionnel en relation avec les équipes pédagogiques,
- Prospection de nouveaux partenariats avec les milieux professionnels,
- Identification d'opportunités en matière de coopération technologique notamment dans l'utilisation et le développement des échanges internationaux,
- Participation au développement des échanges internationaux,
- Participation aux relations avec les collectivités territoriales,
- Organisation des interventions dans le cadre des actions de formation des enseignants,
- Participation aux actions de communication et de promotion externe (forum des métiers, « portes ouvertes »...) et interne (intervenants extérieurs...),
- Participation à des actions de mise en réseau d'établissements,
- Coordination de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Il assure également le suivi des relations avec les fournisseurs d'équipements ou prestataires de service.

Outre ses missions dans les quatre domaines précités, il peut assurer des séquences d'enseignement ponctuelles dans l'établissement à l'extérieur, participer à des actions de formation.

COMPETENCES REQUISES

Connaissances :

- ✓ Connaissance globale du fonctionnement d'un établissement scolaire au sein du système éducatif,
- ✓ Connaissance des contenus et des finalités des formations technologiques et professionnelles,
- ✓ Connaissance du monde de l'entreprise et des organisations représentatives
- ✓ Connaissance du droit du travail notamment en matière de santé et de sécurité au travail,
- ✓ Connaissance des principes généraux de la comptabilité publique,
- ✓ Connaissance du rôle des collectivités territoriales en matière de formation.

Compétences opérationnelles :

- ✓ Expérience confirmée de l'enseignement ou de la formation,
- ✓ Expérience dans un domaine technologique ou professionnel,
- ✓ Pratique de la conduite de projet (planification – organisation – suivi des délais),
- ✓ Maîtrise des méthodes d'ingénierie de formation,
- ✓ Maîtrise des technologies de l'information et de la communication,
- ✓ Capacité à développer un réseau de contacts dans les milieux professionnels.

Compétences requises :

- ✓ Sens de l'organisation,
- ✓ Capacité d'adaptation,
- ✓ Capacité à animer une équipe et à mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet,
- ✓ Qualités relationnelles et de communication,
- ✓ Déontologie et loyauté.

La connaissance d'une langue étrangère et une expérience dans le milieu professionnel correspondant aux formations dispensées dans l'établissement sont considérées comme des compétences supplémentaires intéressantes.

CANDIDATURE SUR UN POSTE DE DIRECTEUR DELEGUE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES (DDFPT)

Nom d'usage : Prénom :

Nom patronymique : Téléphone :

Adresse personnelle :

.....

Grade : Discipline :

Etablissement(s) d'exercice en 2023-2024 :

.....

Je déclare sur l'honneur de :

Avoir les compétences correspondantes ou se rapprochant de celles décrites dans le paragraphe B du référentiel métier ;

Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation.

J'ai déjà exercé les fonctions de DDFPT :

Si oui

J'accepte le poste pour une durée maximum de 3 ans

Si non

J'accepte le poste pour une durée maximum de 3 ans
dont la première année est probatoire

Conformément à la circulaire MEN n°2016-137 du 11 octobre 2016.

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

Un curriculum vitae valorisant le parcours professionnel (2 pages maximum);

Une lettre de motivation (2 pages maximum) ;

Un document consignait les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDFPT ;

L'avis étayé de la directrice, du directeur d'établissement sur les compétences du candidat-e au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier ;

L'avis étayé de l'inspectrice-eur d'académie, inspectrice-eur pédagogique régional-e ou de l'inspectrice-eur de l'éducation nationale sur les compétences du candidat-e au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier ;

Le dernier rapport d'inspection.

Le document devra être imprimé en A3 ; en recto verso, les pièces justificatives seront glissées dans le dossier.

